

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 13/04/2022 à 19h30**  
**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation :** 08/04/2022

**Date d'affichage :** 08/04/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 13 du mois d'avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARNERON, Maire.

**Présents** : 15 / 22.

**Votants** : 20 / 22.

**Présents** : Messieurs Barneron, Garetti, Grillot, Heraud, Longinotti, Moulin, Ronze, Vossier.  
Mesdames Aguessy, Chaintreuil, Grillot, Juban, Liabeuf, Miserolle, Mondon.

**Absents** : Madame Monterrat.

**Excusé** : /.

**Procurations** : Madame Durand à Madame Chaintreuil – De Monsieur Bouchon à Monsieur Ronze - De Monsieur Brient à Madame Mondon, de Madame Lopes à Monsieur Barneron, de Madame Mourvillier à Madame Miserolle.

**Monsieur Garetti** a été désigné comme secrétaire de séance.  
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2022.**

L'approbation est reportée au prochain conseil municipal.

**DELIBERATIONS**

**Délibération n°1**

**Objet : Délibération autorisant le Maire à mettre fin aux conventions conclues avec les l'Association 'A livres ouverts'.**

**Rapporteur : Monsieur Barneron.**

Sur avis très favorable du bureau municipal réuni en date du 8 avril 2022, après délibération et vote (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) le conseil municipal décide de dénoncer la Convention du 1<sup>er</sup> septembre 2005 et la Convention du 31 mai 2006 liant la commune à l'association à livres ouverts avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2022. La bibliothèque sera gérée en régie directe. Le conseil municipal autorise le Maire à engager les démarches nécessaires en vue de régler les modalités pratiques de la présente délibération

**Délibération n°2**

**Versement des indemnités de fonctions au maire.**

**Rapporteur : Monsieur Barneron.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 15 - Contre : 5 (Messieurs Garetti, Ronze, Bouchon, Mesdames Miserolle, Mourvillier) - Abstentions : 0) approuve la demande d'une indemnité inférieure émise par Monsieur BARNERON, ramenant le taux à **45 % de l'indice brut 1027**. Traitement net : 1 513.95 euros. Les indemnités feront l'objet d'un examen au moment du vote du budget 2023.  
Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

**Délibération n°3**

**Objet : Versement des indemnités de fonctions aux adjoints et conseillers délégués.**

**Rapporteur : Monsieur Barneron.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 15 - Contre : 5 (Messieurs Garetti, Ronze, Bouchon, Mesdames Miserolle, Mourvillier) - Abstentions : 0) décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du 1<sup>er</sup> Adjoint, des adjoints aux maires en charge de délégations et de conseillers municipaux délégués, selon les modalités de diminutions suivantes :

- **1er adjoint** :

- Taux :15.50 %** de l'indice brut 1027 soit une indemnité nette de 521.41 euros.
- **Adjoints :**  
**Taux : 13.00 %** de l'indice brut 1027 soit une indemnité nette de 437.36 euros.
- **Conseillers municipaux délégués :**  
**Taux : 2.50 %** de l'indice brut 1027 soit une indemnité nette de 84.11 euros.

Il est précisé que les indemnités feront l'objet d'un examen au moment du vote du budget 2023. Le Maire est autorisé à signer tout document y afférent.

#### **Délibération n°4**

**Objet : Rénovation énergétique des bâtiments : demande de financements et lancement d'une consultation d'entreprises.**

**Rapporteur : Monsieur Grillot.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le principe de solliciter, l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, le Conseil Départemental, le SDED, la Fédération Française de Foot.

Il décide d'engager l'étude qui permet de cibler les économies d'énergies et autorise le maire à lancer les consultations d'entreprises ainsi que tout document afférent à ce programme de maîtrise de l'énergie.

#### **Délibération n°5**

**Objet : Cimetière – Exhumations : consultation à lancer.**

**Rapporteur : Monsieur Moulin ;**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 21 - Contre : 0 – Abstention : 0) approuve le lancement d'une consultation de Pompes Funèbres, les crédits étant inscrits au budget primitif 2022.

Il autorise le maire à publier le marché et à signer tout document afférent à cette décision.

#### **Délibération n°6**

**Objet : Atalian : Avenant au marché de nettoyage des bâtiments communaux.**

**Rapporteur : Monsieur Barneron.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve la signature de l'avenant précité, portant moins-value mensuelle de 175.00 euros, soit 2 100.00 euros à l'année. Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

#### **Délibération n° 7**

**Objet : Vente de la maison Vallier.**

**Rapporteur : Monsieur Moulin.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve la vente de la maison Vallier à **Madame et Monsieur Mathieu GARCIA au prix de 190 000 euros pour la Commune de Peyrins**. Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

#### **Délibération n°8**

**Objet : Sortie d'inventaire d'un vidéoprojecteur.**

**Monsieur Grillot** expose qu'il convient de sortir de l'inventaire communal le vidéoprojecteur référencé 'OPTOMA EP727i - Série : Q88S83AAAAAC0402 - Modèle : DAEPTNT'.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0) décide de réformer le vidéoprojecteur défectueux. Il autorise le maire à signer tout document afférent à cette sortie de l'inventaire communal.

#### **Délibération n°9**

**Objet : Tarifs 2022 – Mise à disposition de salles pour les réunions politiques.**

**Rapporteur : Monsieur Barneron.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0) décide d'appliquer le tarif en vigueur de la salle des fêtes : tarifs associations extérieures de Peyrins. Cf. Délibération du 17/03/2022. Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

### **Délibération n°10**

**Objet : Tarifs 2022 – Location de la Zone des étangs de Bellevue.**

**Monsieur Grillot** expose que le terrain du Beach Volley est sollicité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le forfait comme suit pour la zone des étangs de Bellevue – terrain de foot et terrains du Beach Volley. (Par : Pour : 21 – Contre : 0 : Abstention : 0)

Tarifs 2022 – Location de la Zone des étangs de Bellevue

- Associations de Peyrins : Gratuité.
- Associations extérieures : 55 euros par jour.
- Entreprises et sociétés privées : 110 euros par jour.

Il est précisé que l'accès n'est pas privativé, les 4 terrains de Beach Volley situés au sud sont réservés aux associations peyrinoises.

Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

### **Délibération n°11**

**Objet : Raccordement Collectif Extérieur pour alimenter 8 villas et 5 logements situés chemin des moulins, à la demande de Immobilière VALRIM, à partir du poste PIED DE PEYRINS**

**Rapporteur : Monsieur Barneron**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Par : Pour : 21 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme et le plan de financement et décide de financer la part communale. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Décision du maire :** Conformément aux obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, (Article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales), **Monsieur Barneron** présente la décision prise depuis le dernier conseil municipal.

- **Fourniture et pose de toilettes sèches au Beach Volley.**
- **Achat d'un lave-linge pour l'école maternelle.**

**Elections présidentielles le 24/04/2022.**

### **Soutien à l'Ukraine**

**Monsieur Vossier** informe qu'un concert sera organisé le 4 juin 2022. Une association a été identifiée pour collecter les dons.

### **Réunions des conseils municipaux en 2022 :**

18/05 – 16/06 – 20/07 – 14/09 – 19/10 – 16/11 – 14/12.

**Le Maire,**

**Philippe BARNERON.**



